

SERVICE DE NEUROCHIRURGIE
Service national

Typologie <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Art.4 (4)</i>	Service de soins aigus Service national				
Définition <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Annexe 2</i>	Un service assurant le diagnostic, le traitement chirurgical et la prise en charge péri-opératoire des malformations, maladies, traumatismes, y compris leurs séquelles, du système nerveux central, de ses enveloppes, de ses vaisseaux et de ses cavités, ainsi que du système nerveux périphérique et végétatif. Le service de neurochirurgie dispose d'un lien fonctionnel, sur le même site, avec un service d'imagerie médicale pratiquant la neuro-imagerie interventionnelle, un service de neurologie, un service neuro-vasculaire (de niveau 2) et un service de soins intensifs pratiquant des soins intensifs spécialisés en neurologie et en neurochirurgie ; les critères et les modalités d'accès et de transfert des patients entre ces services font l'objet de dispositions établies en commun. Il participe aux réunions de concertations pluridisciplinaires pour toute son activité oncologique. Il dispose d'une convention avec un service de réhabilitation neurologique et avec tout service d'orthopédie d'un autre site réalisant des interventions sur le squelette axial, précisant les critères et les modalités de transfert des patients. Le service de neurochirurgie est autorisé à pratiquer la chirurgie stéréotaxique à condition de disposer de l'équipement nécessaire.				
Niveau national		Planification¹ <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Annexe 2</i>	Autorisations <i>depuis le 01.01.2024</i>	Situation au 01.07.2025	Autorisations <i>À partir du 01.01.2026 et jusqu'au 31.12.2030</i>
	Services Antennes	1 service /	1 service Pas d'antenne	1 service Pas d'antenne	1 service Pas d'antenne
	Nombre de lits du service national	30 lits minimum 40 lits maximum	36 lits	36 lits dont 6 lits de soins intensifs	36 lits
→ CHL-Centre	Équipements nationaux <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Annexe 3</i>	Équipements de neurochirurgie pour stéréotaxie neurologique et endoscopie intra ventriculaire	/	1 ensemble d'équipements de neurochirurgie pour stéréotaxie neurologique et endoscopie intra ventriculaire, dont : <ul style="list-style-type: none"> • 2 appareils CBCT (arceaux pour neuroradiologie) <ul style="list-style-type: none"> ○ 1x LoopX® ○ 1x OARM Medtronic® • 1 microscope opératoire (Opmi-Zeiss®) • 1 système de navigation chirurgical (Stealthstation Medtronic®) 	/
	Équipements dont la valeur unitaire à neuf dépasse 250 000 euros HTVA <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Art. 14</i>	/	/	8 appareils pour le monitoring (Philips®)	/
Réseau de compétences	Prise en charge des patients du réseau de compétence : Maladies neuro-dégénératives dénommé « ParkinsonNet » . Autorisation d'exploitation à partir du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de 5 ans.				

¹La loi du 19 décembre 2025 modifie l'annexe 2 de la loi hospitalière de 2018 et porte le nombre maximal national de lits de 40 à 55 à compter du 1^{er} janvier 2026.